

# Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

## Séance ordinaire du conseil municipal

### Lundi 22 août 2016, à 19 h, au Parc Les Fleurs du golf

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Caroline Nadeau, avocate et du directeur général, M. Marc Proulx.

#### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 272-08-16

##### Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 273-08-16

##### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec les modifications suivantes : modification du point 25:

##### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

##### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes - Lot 08-2016

##### **Suivi**

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

##### **Dépôt**

7. Dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2016

##### **Avis de motion**

8. Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 790-16 *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 767-15*
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 791-16 *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 661-12*
10. Avis de motion - Règlement 787-16 établissant la rémunération du personnel électoral

##### **Règlements**

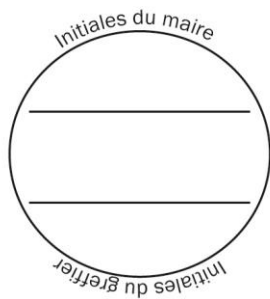
11. Adoption du Règlement 788-16 - *Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 583-09 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans*
12. Adoption du Règlement 789-16 - *Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 625-11 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût*

##### **Trésorerie**

13. Demande de subvention - Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2 (infrastructures collectives)
14. Demande de subvention - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)
15. Demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2016-2017 - Volet projets communautaires
16. Autorisation de paiement - Décompte n° 4 - Bâtiment Parc Saphirs

##### **Approvisionnements**

17. Adjudication de contrat à P.E. Pageau pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte Nord



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

18. Adjudication de contrat à *Arpo groupe-conseil*, pour des services d'ingénierie dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord
  19. Autorisation de lancement d'appel d'offres pour la location d'une niveleuse  
**Urbanisme**
  20. Demande de PIIA – 251-253, avenue Sainte-Brigitte
  21. Modification de la Résolution 261-07-16- Demande de PIIA pour le 443, avenue Sainte-Brigitte
  22. Demande de PIIA – 1 019, avenue Sainte-Brigitte
  23. Demande de PIIA – 140, rang Saint-Léon  
**Greffe**
  24. Désignation de signataires pour la municipalisation de la rue Marcoux
  25. Autorisation à l'*OBV Charlevoix-Montmorency* pour la réalisation d'analyses des puits privés sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
  26. Adoption du calendrier des séances 2017
  27. Désignation de signataires - Entente de règlement du dossier 1 000, avenue Sainte-Brigitte  
**Ressources humaines**
  28. Confirmation d'embauche de Monsieur Olivier Ouellet-Morneau au poste d'inspecteur en bâtiment – poste temporaire
  29. Motion de remerciement à Monsieur Gilles Simard du Service de la sécurité publique  
**Période de questions**
  30. Période de questions  
**Dispositions finales**
  31. Levée de la séance
- Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

La mairesse s'est abstenue de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 274-08-16 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016**  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

La mairesse s'est abstenue de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

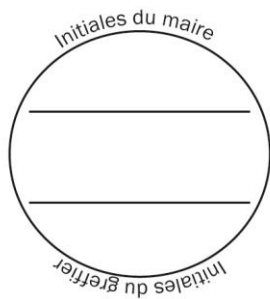
**ADOPTION DES COMPTES**

4. 275-08-16 **Adoption des comptes – Lot 08-2016**  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 08-2016 au montant de 2 148 442,65 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

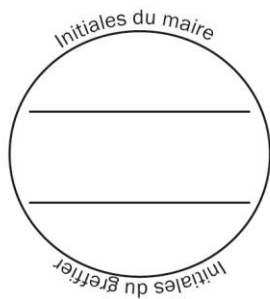
<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 22 AOÛT 2016</b>	
AECOM Consultants inc.	11 440.01 \$
Air Liquide Canada inc.	911.30 \$
Alexandra Robert	200.00 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	440.63 \$
Altus Heylar, division de groupe Altus ltée	321.93 \$
Amalgame Solutions	431.16 \$
Annick de Germain / Théâtre du bout des doigts	400.00 \$
Aquarium du Québec	1 690.14 \$
Ardel Électrique inc.	1 034.68 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	735.72 \$
Asphalte Lagacé Ltée	772.34 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

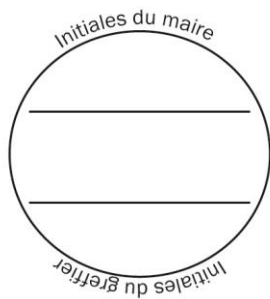
<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 22 AOÛT 2016</b>	
Association des Marchés publics du Québec	70.00 \$
Association québécoise d'urbanisme	80.56 \$
Atelier d'Usinage Chauveau inc.	477.79 \$
Atelier Gérard Beaulieu inc.	3 715.16 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	277.36 \$
Audio Ciné films inc.	402.42 \$
Audrey Girard Méchanical	36.00 \$
Aux petits moteurs du Québec	204.07 \$
Batteries Expert	1 309.17 \$
Bell Canada	1 664.01 \$
Bell Mobilité Cellulaire	1 212.87 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	137.06 \$
Béton sur mesure inc.	203.51 \$
C.A.F. Fortier excavation	1 192 260.59 \$
C.C.A.P.	158.56 \$
C.O.M.A.Q.	1 184.25 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	11 775.28 \$
Camions International Élite Itée	4 147.79 \$
Camping Domaine Rivière Montmorency	1 203.79 \$
Canac	1 487.43 \$
Capitale Hydraulique	24.23 \$
Carrières Québec inc.	5 313.39 \$
Carte Sonic	5 646.46 \$
Catapulte Communication	10 171.62 \$
Chouinard Marie-Ève	2 345.00 \$
Cinéplex	426.25 \$
Conférence Saint-Vincent-de-Paul	180.00 \$
CONFIAN	651.99 \$
Costco American Express	3 854.06 \$
Crobel électronique	492.38 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	90.80 \$
Daniel Bilodeau	309.04 \$
Deloitte	2 706.51 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés	7 390.89 \$
Dion Rhéaume Avocats inc.	711.41 \$
Distribution Michael Prévost	37.80 \$
Drolet ressort inc.	3 601.29 \$
EDF	5 614.97 \$
Emco Ltée	389.20 \$
Employé #337	631.78 \$
Employé #454	24.00 \$
Employé #500	321.40 \$
Employé #517	1 257.80 \$
Énergie Valero inc.	9 206.30 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	23 948.73 \$
Evollia	2 673.17 \$
Excavation Mario Vallée	1 870.89 \$
Fonds d'information sur le territoire	448.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 842.57 \$
FQCF	206.96 \$
Fruits et Légumes Beauport	116.00 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	2 250.63 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	834.85 \$
GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE	133.85 \$
Garda World	240.32 \$
Gaudreau environnement inc.	37 667.02 \$
Gérard Bourbeau et Fils inc.	375.09 \$
Gilbert Tremblay	906.66 \$
Gilles Bédard	100.00 \$
GPA	82.78 \$
Groupe d'affaires de SBDL	12.00 \$
Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau	1 170.00 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	242.67 \$
Guillot 1981 inc.	902.36 \$
Hewitt Équipement Limitée	1 827.38 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 22 AOÛT 2016</b>	
Husky Neige Inc.	22 879.23 \$
Hydro Québec	25 445.92 \$
Ici l'info	1 311.87 \$
IGA 8162	114.15 \$
Imprimerie Sociale	673.75 \$
Industrielle Alliance 02579	70 790.28 \$
Info Page	82.09 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	59.24 \$
Karine Garon	16.50 \$
Konica Minolta Business Solutions	1 158.74 \$
La Vallée Secrète	2 815.77 \$
Laboratoire Environex	1 172.46 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	1 200.23 \$
L'Arsenal	4 333.70 \$
LDA Services-conseils	6 898.50 \$
Le Bubble Football	150.00 \$
Le Refuge éthique	500.00 \$
Le Soleil	5 734.97 \$
Les Ateliers de l'EDQ	58.78 \$
Les Copies de la Capitale inc.	310.76 \$
Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ)	2 274.21 \$
Les Gazonniers du Cap (9292-4547 QUÉBEC INC.)	15 357.21 \$
Les huiles Desroches inc.	51.60 \$
Les Immeubles Jacques Robitaille - Carie Factory	1 453.51 \$
Les produits Optimax inc.	951.32 \$
Les Publications du Québec	94.36 \$
Leucan	150.00 \$
Linde Canada limité 15687	360.00 \$
Location d'outils Beauport inc.	68.99 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Lumen	2 596.59 \$
M. Lemieux inc.	41.96 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	135 955.45 \$
Macpek Inc	3 854.40 \$
Marie-Ève Pouliot	99.00 \$
Méto Excavation	48 081.31 \$
Michel Larouche	270.19 \$
Ministre des Finances	250.00 \$
Ministre des Finances - SQAE	908.38 \$
Ministre du Revenu du Québec	144 971.77 \$
Morneau Chantale	275.00 \$
Musée Royal 22e Régiment	318.00 \$
Nancy Boily	164.80 \$
NAPA pièces d'autos	159.08 \$
Orizon Mobile	141.31 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	1 131.83 \$
Paradis aménagement urbain	40 452.62 \$
Patrick Maranda	293.10 \$
Pause café Soleil	368.17 \$
Pavés Concept	238.67 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	558.56 \$
PitneyWorks prépayé	2 299.50 \$
Plage Lac St-Joseph	1 738.88 \$
Plongée Capitale	482.72 \$
Poliquin Décor	851.04 \$
Proludik	908.30 \$
Qualinet Environnement inc.	4 736.17 \$
Québec Hydraulique J.L.	621.05 \$
R.M. Leduc & cie	394.66 \$
Raphaël Desmeules	1 000.00 \$
Réal Huot inc.	571.86 \$
Receveur général du Canada	60 635.36 \$
Références Systèmes inc.	2 176.95 \$
Régulvar	2 934.68 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 22 AOÛT 2016</b>	
Renaud-Bray	4 151.40 \$
Richard & cie	2 190.25 \$
Richer Boulet inc.	(676.29) \$
Rona	2 003.73 \$
S.S.Q. Groupe financier	13 512.87 \$
S.T.P. inc.	248.34 \$
Sablière M.J. Vallée enr.	294.69 \$
Sancovac 2000 inc.	832.13 \$
Sani John inc.	1 788.91 \$
Sani Orléans inc.	13 363.74 \$
SCFP	1 260.72 \$
SCFP - Section locale 5187	924.72 \$
Sciage & Forage Québec (1984) inc.	592.32 \$
Scolart	53.62 \$
SEBCI	7 078.63 \$
Signalisation Lévis inc.	1 035.93 \$
Simard Suspensions inc.	247.93 \$
Socan	163.84 \$
Société du patrimoine urbain de Québec	262.50 \$
Société protectrice des animaux de Québec	7 802.70 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solotech Québec inc.	5 490.06 \$
Solutia Télécom	122.14 \$
Sophie Bouchard	213.40 \$
S-Pace signalétique inc.	28.74 \$
Spécialités industrielles Harvey	928.50 \$
Toshiba Solution d'affaires	2 905.40 \$
Traction	219.30 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	1 338.31 \$
Transport scolaire La Québécoise	6 266.14 \$
Turcotte 1989 inc.	2 533.90 \$
UniFirst Canada Ltd	403.96 \$
Union des municipalités du Québec	956.73 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	333.43 \$
Véronique Lavoie	401.01 \$
Village vacances Valcartier	4 278.40 \$
Ville de Québec	42 150.30 \$
Visa Desjardins	13 054.55 \$
Wal mart Beauport	134.70 \$
Wurth Canada Lté	187.93 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 22 août 2016</b>	<b>2 148 442.65 \$</b>

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

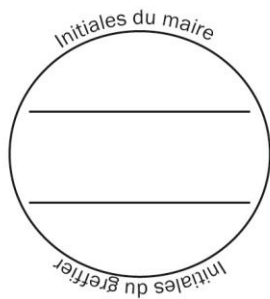
**SUIVI**  
5. 276-08-16 **Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 277-08-16 **Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Comité de circulation
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu :
  - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
  - Marché public
  - Taxi-bus
  - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
  - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture (CCACP)
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
  - Communautaire et famille
  - Comité du budget

### DÉPÔT

7. 278-08-16

#### Dépôt des états comparatifs au 31 juillet 2016

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la LCV, la trésorière dépose les états comparatifs au 31 juillet 2016.

### AVIS DE MOTION

8. 279-08-16

#### Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 790-16 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, remplaçant et abrogeant le Règlement 767-15

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement remplaçant et abrogeant le Règlement 767-15 relatif à l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale.

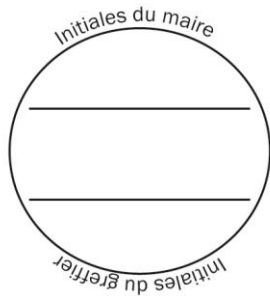
M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux présente le projet de règlement et les grands changements suggérés.

9. 280-08-16

#### Avis de motion et présentation du projet de règlement - Règlement 791-16 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 661-12

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement remplaçant et abrogeant le Règlement 661-12 relatif à l'éthique et la déontologie des employés municipaux.

M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux présente le projet de règlement et les grands changements suggérés.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

10. 281-08-16

### Avis de motion – Adoption d'un règlement établissant la rémunération du personnel électoral

N° de résolution ou annotations

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement établissant la rémunération du personnel électoral

### **RÈGLEMENTS**

11. 282-08-16

### Adoption du Règlement 788-16 – Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 583-09 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire de modifier la clause de remboursement de l'emprunt afin qu'il soit payable non pas basé sur la superficie, mais sur le nombre d'immeubles imposables dans le bassin de taxation déterminé;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 juillet 2016 par M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu;

Considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 22 août 2016 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement et sa portée :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 788-16 – *Règlement modifiant la clause de taxation du règlement 583-09 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans;*
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 283-08-16

### Adoption du Règlement 789-16 – Règlement modifiant la clause de taxation du Règlement 625-11 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût

Considérant que le conseil souhaite rendre le mode de taxation plus équitable pour tous les citoyens concernés;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire de modifier la clause de remboursement de l'emprunt afin qu'il soit payable non pas basé sur la superficie, mais sur le nombre d'immeubles imposables dans le bassin de taxation déterminé;

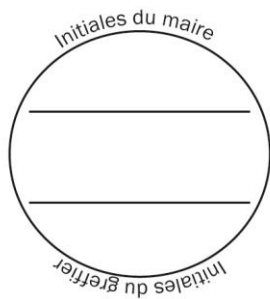
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 juillet 2016 par M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu;

Considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 22 août 2016 et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement et sa portée :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'adopter le Règlement 789-16 – *Règlement modifiant la clause de taxation du règlement 625-11 relativement à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût;*
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### TRÉSORERIE

13. 284-08-16

#### Demande de subvention – Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2 (infrastructures collectives)

Considérant que Le Programme Fonds des petites collectivités (FPC) vise à offrir aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour qu'elles :

- maintiennent leurs infrastructures d'eau;
- mettent en place des infrastructures d'eau conformes à la réglementation;
- se dotent d'infrastructures qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel et sportif, de loisirs et touristique ou à la protection des biens publics;
- maintiennent en bon état et améliorent leurs aéroports;

Considérant que le volet 2 vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles contribuant, entre autres, à l'essor culturel, de loisirs, sportif, touristique, au transport aérien ou à la protection des biens publics;

Considérant que l'aide financière ne pourra excéder 66 % du coût maximal admissible;

Considérant le volet 2 de ce programme de subvention et la recommandation favorable de la trésorière :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De déposer une demande de subvention remplissant les critères d'admissibilité dans le volet 2 du programme de subvention Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2 (infrastructures collectives);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 285-08-16

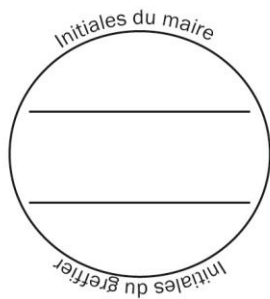
#### Demande de subvention – Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)

Considérant que les gouvernements du Canada et du Québec ont signé le 5 juillet 2016 une entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a la responsabilité d'implanter et de gérer le nouveau programme d'aide financière découlant du FEPTU, accessible à toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Ville peut faire une demande de subvention dans ce programme pour les projets suivants :





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord (475 à rue St-Georges)
- Mise à niveau des conduites et agrandissement du bâtiment du 35, rue Goudreault
- Réparation des conduites de la rue du Collège et de la Patinoire
- Bouclage du réseau des rues de l'Étang et Langevin

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De déposer des demandes de subventions pour les projets ci-haut mentionnés au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 286-08-16

**Demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2016-2017 – Volet projets communautaires**

Considérant que la Ville a transmis au courant du mois de juillet une demande de subvention au programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2016-2017 – Volet projets communautaires*;

Considérant que les demandeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à 25 000 \$ par année, par organisme, sous la forme d'une subvention;

Considérant que les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme, dont :

- Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- Appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants, destinés aux aînés;

Considérant que la Ville doit fournir une lettre confirmant l'appui du projet par la collectivité :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme son intérêt à promouvoir les projets déposés au sein de la collectivité;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

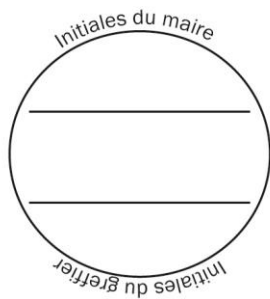
16. 287-08-16

**Autorisation de paiement, décompte n° 4 – Bâtiment Parc Saphirs**

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement N° 4 transmise le 21 juillet 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- De procéder au paiement de la facture N° 35797 au montant de 204 628,82 \$, excluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le poste comptable 23-080-12-722, projet N° 002-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### APPROVISIONNEMENT

17. 288-08-16

#### Adjudication de contrat à P.E. Pageau pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte Nord

Considérant la résolution 430-12-15 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte Nord à partir de la rue Auclair jusqu'au 475 avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public le 22 juin dernier et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juillet dernier;

Considérant les résultats de l'appel d'offres ci-dessus :

SOUSSIONNAIRES	COÛT AVANT TAXES
<i>P.E. Pageau</i>	176 878,50 \$
<i>Intercité Construction</i>	187 568,08 \$
<i>Entreprises PEB</i>	213 190,00 \$
<i>C.A.F. Excavation</i>	259 716,79 \$

Considérant que les soumissions reçues sont conformes aux modalités de l'appel d'offres portant le numéro SBDL2016-03;

Considérant la recommandation favorable de la trésorière :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte nord au plus bas soumissionnaire conforme, soit *P.E. Pageau* pour un montant de 176 878,50 \$ avant les taxes applicables.
- Que les crédits soient pris à même le Règlement d'emprunt portant le N° 776-16;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la mairesse, Wanita Daniele, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

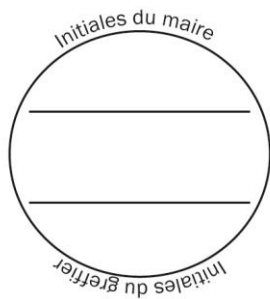
18. 289-08-16

#### Adjudication de contrat à Arpo groupe-conseil, pour des services d'ingénierie dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord

Considérant la résolution 430-12-15 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public le 17 juin dernier et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juillet dernier;

Considérant les résultats de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>COÛT AVANT TAXES</b>	<b>RANG</b>
<i>ARPO Groupe-conseil</i>	91 778.00 \$	1
<i>Génio Experts-conseils</i>	99 800.00 \$	2
<i>LMG Ingénieur</i>	106 940.00 \$	3
<i>WSP CANADA</i>	195 000.00 \$	4

Considérant que les soumissions reçues sont conformes aux modalités de l'appel d'offres portant le numéro SBDL2016-02;

Considérant la recommandation favorable de la trésorière :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de l'élargissement de l'avenue de l'avenue Sainte-Brigitte Nord, au soumissionnaire conforme ayant le meilleur rang, soit *ARPO Groupe-conseil* pour un montant de 91 778,00 \$ avant les taxes applicables;
- Que les crédits soient pris à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 777-16;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 19. 290-08-16 Autorisation de lancement d'appel d'offres pour la location d'une niveleuse

Considérant que la Ville doit procéder à un appel d'offres pour la location d'une niveleuse pour les années 2017 et 2018;

Considérant les besoins identifiés par le Service des travaux publics à partir de la saison hivernale 2016-2017 :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la Ville a lancé un processus d'appel pour la location d'une niveleuse pour les années 2016 et 2017;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **URBANISME**

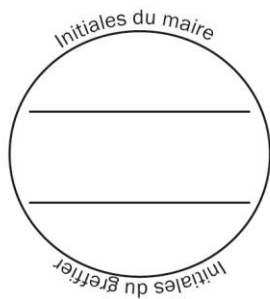
### 20. 291-08-16 Demande de PIIA – 251-253, avenue Sainte-Brigitte

Considérant qu'une demande de permis de rénovation N° 2016-0525 a été déposée le 14 juillet dernier, afin de modifier l'usage pour une garderie;

Considérant que l'immeuble se situe dans une zone mixte et qu'il est assujetti au règlement relatif aux PIIA 712-14 et doit respecter les objectifs et critères du chapitre 9;

Considérant que la demande de PIIA No 2016-0018 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 19 juillet dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme juge que tous les objectifs et critères sont respectés en majorité et recommande d'accepter conditionnellement la demande de PIIA sous les conditions suivantes :



N° de résolution ou annotations

## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- la couleur et le style de la palissade doivent s'harmoniser avec le bâtiment (exemple : poteaux de couleur noire);
- éliminer l'« effet muraille » (voir montage photo);
- ajouter des arbustes le long de la palissade;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'accepter la demande de PIIA 2016-0525 aux conditions suivantes :
  - Harmoniser la couleur et le style de la palissade avec le bâtiment (exemple : poteaux de couleur noire);
  - Éliminer l'« effet muraille » (voir montage photo);
  - Ajouter des arbustes le long de la palissade;
  - Procéder à l'asphaltage du stationnement dans les douze (12) mois de l'émission du permis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter**

**M. Alain Dufresne s'est abstenu de voter dû à son intérêt pécuniaire dans ledit bâtiment**

**21. 292-08-16 Modification de la Résolution 261-07-16- Demande de PIIA pour le 443, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant la demande de PIIA 2016-012 déposé le 13 juin 2016;

Considérant que le requérant souhaite installer une enseigne sur poteau et à plat, dans une zone mixte (M-5), et qu'il est assujéti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande ne respecte pas en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant l'ambiguïté de la Résolution 261-07-16, la Ville modifie cette dernière comme suit :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

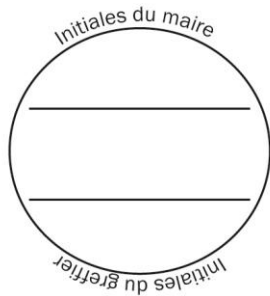
- D'autoriser l'émission du PIIA conditionnellement à ce que l'enseigne à plat sur le bâtiment soit de couleur s'harmonisant avec les couleurs existantes du bâtiment actuel, que le lettrage soit en relief et de couleur pâle, que l'enseigne soit rétroéclairée et qu'elle ait un cadrage;
- D'autoriser le PIIA pour l'enseigne sur poteau « Alimentation Ste-Brigitte » sans condition.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 293-08-16 Demande de PIIA – 1019, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant que le propriétaire désire construire une maison et que le lot se situe dans une zone de contraintes visuelles, donc assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 712-14;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande de PIIA N° 2016-0015 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 19 juillet dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme n'a pas donné de recommandation pour ce dossier;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé et que le Service de l'aménagement du territoire recommande son approbation puisque la demande a été considérée comme complète et tous les objectifs et critères étaient respectés :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair**

**Il est résolu :**

- D'autoriser l'émission du PIIA No 2016-0015;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 23. 294-08-16 Demande de PIIA – 140, rang Saint-Léon

Considérant que le mandataire désire construire un chalet et que le lot se situe dans une zone de contraintes visuelles et dans une zone RT, donc assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 712-14;

Considérant que la demande de PIIA N° 2016-0020 a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 19 juillet dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme n'a pas donné de recommandation pour ce dossier;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé et que le Service de l'aménagement du territoire recommande son approbation puisque la demande a été considérée comme complète et tous les objectifs et critères étaient respectés :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair**

**Il est résolu :**

- D'autoriser l'émission du PIIA N° 2016-0020;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 24. 295-08-16

#### **GREFFE**

#### **Désignation de signataires pour la municipalisation de la rue Marcoux**

Considérant que la résolution portant le numéro 3635-94 démontrait que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désirait municipaliser la rue Marcoux;

Considérant que la rue Marcoux est considérée comme une rue publique depuis plus de vingt-cinq (25) ans :

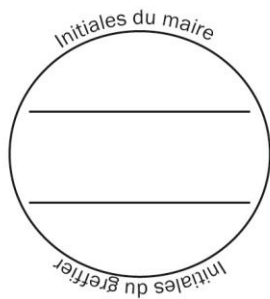
**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents à la municipalisation.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

**25. 296-08-16 Autorisation à l'OBV Charlevoix-Montmorency pour la réalisation d'analyse des puits privés sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a donné le mandat à l'OBV Charlevoix-Montmorency d'effectuer des analyses de l'eau des puits privés, prélever les échantillons d'eau à la résidence des citoyens et de les expédier au laboratoire de la Ville de Québec :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser l'OBV Charlevoix-Montmorency a effectué des analyses de l'eau des puits privés, prélever les échantillons d'eau à la résidence des citoyens et de les expédier au laboratoire de la Ville de Québec ;
- De demander les résultats de ces prélèvements ainsi que les rapports d'analyses;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**26. 297-08-16 Adoption du calendrier des séances 2017**

Considérant l'article 319 LCV qui prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois :

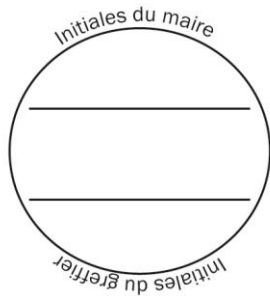
**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le calendrier des séances de l'année 2017 suivant :
  - Lundi 16 janvier 2017
  - Lundi 13 février 2017
  - Lundi 13 mars 2017
  - Lundi 10 avril 2017
  - Lundi 8 mai 2017
  - Lundi 12 juin 2017
  - Lundi 3 juillet 2017
  - Lundi 21 août 2017
  - Lundi 11 septembre 2017
  - Lundi 2 octobre 2017
  - Lundi 20 novembre 2017
  - Lundi 11 décembre 2017
- Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent au bâtiment de service du Parc des Saphirs situé au 175, rue Kildare de Sainte-Brigitte-de-Laval, à 19 h;
- De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la loi;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



27. 298-08-16

N° de résolution ou annotations

## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### Désignation de signataires - Entente de règlement du dossier 1 000, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que des travaux de stabilisation de talus ont eu lieu au 1 000, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que des négociations ont cours entre les différents intervenants afin de résoudre une problématique rencontrée lors du chantier de construction;

Considérant que la négociation est la meilleure solution afin de régulariser la situation dans ce dossier :

Considérant que la Ville exige cependant qu'un suivi soit assuré par les parties pour une durée de cinq (5) ans :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De désigner le directeur général, M. Marc Proulx, comme signataire de l'entente tripartite à intervenir entre les parties selon sa délégation de pouvoir;
- D'autoriser le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 299-08-16

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### Confirmation d'embauche de Monsieur Olivier Ouellet-Morneau au poste d'inspecteur en bâtiment, poste temporaire

Considérant qu'un affichage du poste d'inspecteur en bâtiment a été réalisé du 23 au 30 juin dernier;

Considérant que les entrevues ont été effectuées le 6 juillet dernier en présence de Mme Caroline Nadeau (en l'absence de M. Michaël Boutin) et de Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe;

Considérant les besoins actuels du Service de l'aménagement du territoire;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale afin de procéder à l'embauche de Monsieur Olivier Ouellet-Morneau comme inspecteur en bâtiment, pour un poste temporaire de 6 mois, renouvelable selon les besoins de l'organisation et selon les modalités de la convention collective en vigueur :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'embaucher M. Olivier Ouellet-Morneau comme inspecteur en bâtiment, pour un poste temporaire de 6 mois, renouvelable selon les besoins de l'organisation et selon les modalités de la convention collective en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

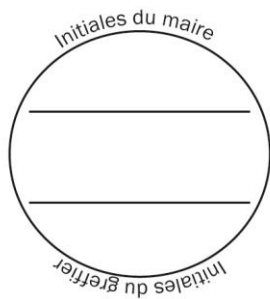
**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 300-08-16

#### Motion de remerciement à Monsieur Gilles Simard au Service de la sécurité publique

Considérant le départ à la retraite le 27 juin dernier de M. Gilles Simard, lieutenant et pompier/premier répondant au Service de la sécurité publique;

Considérant que M. Simard a cumulé 23 années de service au sein du Service de la sécurité publique de Sainte-Brigitte-de-Laval;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que durant toute cette période, il a fait preuve de dévouement, de courage, et de dépassement de soi. Il a su venir en aide aux citoyens de Sainte-Brigitte-de-Laval, et ce, peu importe la complexité des interventions;

Considérant que M. Simard a su participer grandement à la chimie et à l'esprit d'équipe du service incendie, notamment en tant que président du club social des pompiers durant de nombreuses années :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De remercier M. Gilles Simard pour toutes ces années passées à la Ville;
- De lui souhaiter le meilleur pour sa retraite;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

30. 301-08-16

#### **Période de questions**

À 19 h 44, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **DISPOSITIONS FINALES**

31. 302-08-16

#### **Levée de la séance**

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h.**

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

\_\_\_\_\_  
**Mme Wanita Daniele**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**Caroline Nadeau, avocate**  
Greffière

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.